

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE ERCKMANN  
CHATRIAN DANS LE CADRE DU CONGRES DE L'UNAPEI**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,  
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L  
2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,  
- CONSIDERANT que cette intervention nécessite des mesures de sécurité provisoires,

**A R R E T E**

Article 1 : Dans le cadre du Congrès de l'Unapei et afin de permettre l'accès du bus à  
l'Adapei88, le 1<sup>er</sup> juin 2017, de 7 heures à 13 heures,

- Le stationnement sera interdit rue Erckmann Chatrian du n°21 au n°25 et devant le n°24.

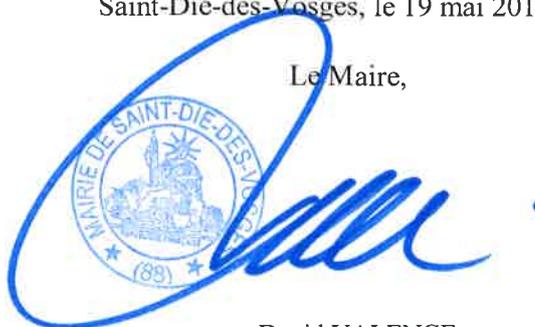
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de  
la ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré  
comme gênant au sens de l'article R417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront  
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 mai 2017

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. The signature is a cursive, stylized 'D' followed by 'Valence'.

David VALENCE